REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-24 du 5 février 1983

portant nomination du Camarade Aristide Boko ASSOGBA en qualité de Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Information et de la Propagande

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 Février 1983 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Aristide Boko ASSOGBA est nommé Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Information et de la Propagande.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information
et de la Propagande,

Amidou BABA-MOUSSA

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 MIP-MF 8 Autres Ministères 20 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 DB-DCF-DSDV-Trésor-DI 20 BCP 1 DPE/MTAS 2 DAFA/MIP 2 UNB-FASJEP-BN 6 Intéressé 1 JORPB1.